

# LES TUTEURS D'ETUDIANTS STAGIAIRES

(Stage en responsabilité)

Dans le cadre de la réforme du Master, le stage en responsabilité fait partie intégrante du cursus de formation initiale. L'exercice en établissement constitue à ce titre un élément du parcours de formation de l'étudiant qui permet une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation, et participe activement à sa formation en master.

## ROLE DU TUTEUR

(ABSENT DE LA CLASSE)

- Aide à la conception, à la préparation des activités, à la construction de séquences et de séances
- Aide à la prise en main de la classe
- Visites, entretien, échanges mails, travail à partir de production des élèves, travail à partir des séquences réalisées ou à réaliser
- Aide à l'analyse réflexive sur sa pratique et élaboration de points d'amélioration possibles
- Rédaction de rapports de stage qui participent à la validation de crédits (ECTS) pour le Master

## DURÉE

**12 semaines réparties sur les 2 ans pour l'étudiant**

(pour le tuteur : 4 semaines massées au mois de mars en M1 et/ou 8 semaines réparties en M2)\*

\*Pour les étudiants du M2 transitoire :

12 semaines sont prévues en 2021-2022

## RÉMUNÉRATION

**600€ par stagiaire**

(à confirmer par le rectorat)

Formation prévue à l'ISFEC 

